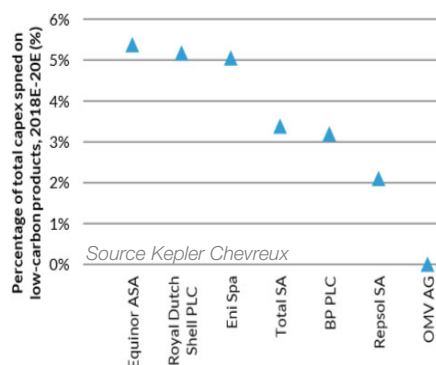


PÉTROLE ET DÉMARCHE DURABLE ?

Investir dans les entreprises du secteur de l'énergie, par exemple les valeurs pétrolières, n'apparaît pas de prime abord compatible avec une démarche d'investisseur responsable...

Ces entreprises consacrent cependant une part croissante de leurs dépenses d'investissement **au développement de produits à faible émission de carbone**, accompagnant la **démarche de transition énergétique** engagée vers une économie décarbonée.



Quelles sont les **meilleures pratiques** du secteur ? En analysant les efforts de ces entreprises se dégage un cadre ambitieux, notamment en matière environnementale :

- De nombreuses entreprises s'inscrivent dans une démarche de compatibilité avec un **scénario climatique de +2°C**, tout en restant profitable et sans nuire à leur capacité de croissance
- Les **objectifs affichés de réduction de CO2** (scopes 1 et 2*) sont ambitieux et semblent atteignables, accompagnés d'une baisse de l'intensité carbone (unité de production d'hydrocarbures par tonne de CO2 émise) et d'investissements dans les techniques de capture du CO2
- Les entreprises affichent une **exposition croissante au « mix énergétique »** de production d'énergies moins intensives en carbone, telles que le gaz et l'électricité bas carbone
- Les meilleurs acteurs de la place sont sortis de l'activité d'exploitation des sables bitumeux
- Enfin d'un point de vue gouvernance, la **rémunération des dirigeants** est de plus en plus indexée sur ces indicateurs environnementaux et climatiques

Aucune des entreprises du secteur ne cumule malheureusement toutes ces pratiques... Parmi les bons éléments, il est possible de distinguer **Total**, qui affiche des objectifs de réduction des émissions de GES* parmi les plus ambitieux, avec une baisse des émissions de CO2 (scopes 1 et 2) de 46 millions de tonnes (Mt) en 2015 à moins de 40 Mt en 2030, soit une baisse d'au moins 15%. **Royal Dutch Shell** de son côté fait partie des leaders sur les investissements dédiés aux énergies vertes, en y allouant environ 6% de ses dépenses d'investissement sur la période 2018-2020.

Nous restons attentifs dans la sélection de titres de nos portefeuilles aux bonnes pratiques, en utilisant notre position d'investisseur pour engager un **dialogue actionnarial** avec ces sociétés pour qu'elles améliorent leurs pratiques ESG dans la durée.

* Scope 1&2 : Emissions de CO2 directement liées à la production (1) et issues des consommations énergétiques nécessaires à la production (2) / GES : Gaz à effet de serre

Avertissement

Ce document est destiné à des clients professionnels.

Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Mandarine Gestion. Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Mandarine Gestion à partir de sources qu'elle estime fiables. Mandarine Gestion se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment, en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Mandarine Gestion. Mandarine Gestion ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers.

Les OPCVM cités dans ce document sont autorisés à la commercialisation en France et éventuellement dans d'autres pays où la loi l'autorise.

Les performances, classements, prix, notations et statistiques passés ne sont pas un indicateur fiable des performances, classements, prix, notations et statistiques futurs. Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne font l'objet d'aucune garantie. Les risques et les frais relatifs à l'investissement dans les OPCVM sont décrits dans les prospectus de ces derniers. Les prospectus et les documents périodiques sont disponibles sur simple demande auprès de Mandarine Gestion et consultables sur le site www.mandarine-gestion.com. Le prospectus doit être remis au souscripteur préalablement à la souscription et il convient de vérifier si l'investisseur est légalement autorisé à souscrire dans un OPCVM

Les principaux risques de ces OPCVM sont les suivants : risque actions, risque de perte de capital, risque de gestion discrétionnaire, risque de change, risque de taux et risque de crédit. Les descriptifs et les détails de ces risques figurent dans le prospectus complet de l'OPCVM concerné.